



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 12 décembre 2023, à 20 h 03, au 955, rue de l'Église.

Sont présents :

Richard Bellemare, maire  
Myriam Lambert-Dumas, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Valérie Caron, conseillère  
Louis-Gabriel Bélanger, conseiller  
Gaétan Laliberté, conseiller

\* \* \* \* \*

2023-403

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jérôme Pagé, conseiller-ère, et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui débuteront à 20 h

Mardi 9 janvier	Mardi 2 juillet
Mardi 13 février	Mardi 27 août
Mardi 12 mars	Mardi 10 septembre
Mardi 9 avril	Mardi 8 octobre
Mardi 14 mai	Mardi 12 novembre
Mardi 11 juin	Mardi 10 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la Municipalité.

\* \* \* \* \*

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
Vraie copie certifiée conforme  
Le 13 décembre 2023

Raphaël Rioux, DMA  
Directeur général et Greffier-Trésorier

